

11 novembre 2019

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, lundi le
11 novembre 2019 à dix-neuf heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les
Conseillers suivants :

Michael Benedict, Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon,
Hélène Laprade, Mélanie Boyer.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le
Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint
au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
 - a) Dépôt états comparatifs revenus-dépenses du 01/01/2019 au 30/09/2019 ;
 - b) Dépôt états comparatifs revenus-dépenses du 01/10/2019 au 31/12/2019 ;
 - c) Dépôt bilan stratégie eau potable.
7. Rapports comités / commissions.
8. Présentation projet de règlement et Avis de motion.
9. Adoption de Règlements :
 - a) Résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria ;
 - b) Deuxième projet de résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : projet particulier d'occupation au 326 rue Desaulnac.
10. Commission de SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Paiement de factures ;
 - b) Cotisations régimes de retraite : employeur-DG ;
 - c) Cotisations régimes de retraite : employeur-employés cols bleus/blancs ;
 - d) Taux RREMQ – Aon ;
 - e) Cotisations régimes de retraite : employeur-cadres ;
 - f) Don Club Optimiste ;
 - g) Don guignolée Chevaliers de Colomb ;
 - h) Assurances générales 2019-2020 ;
 - i) Congrès UMQ 2020.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE :
 - a) Dérogation mineure : 84 rue Gustave ;
 - b) Plan urbanisme – facturation ;
 - c) Projet ski de fonds Seigneurie ;
 - d) Engagement financier 2019-2020 – Club patinage artistique

11 novembre 2019

- e) Bail 2020 bibliothèque municipale ;
 - f) Déjeuner spectacle de Noël ;
 - g) Plantation d'arbres parc Michel-Giroux.
12. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
- a) Rejet des soumissions : location équipement et machinerie 2019-2020 ;
 - b) Location équipement et machinerie au 31-12-2019 ;
 - c) Prix matériaux granulaires 2020 : Transport Michel Deschamps ;
 - d) Travaux Galipeau/Victoria : recommandation # 2 ;
 - e) Achat réserve.
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
- a) Mandat Michel Boucher trappeur ;
 - b) Caméras garage municipal ;
 - c) Pompiers : retraite Jacques Legault.
14. Rapport du maire.
15. Nouvel Avis de Motion.
16. Divers/ Varia :
- a) Noël des enfants – Cogeco ; (2)
 - b) Étude de regroupement municipalités/services ;
 - c) CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie : aménagement paysager 2020 ;
 - d) Programme couches lavables : M. Jonathan Gauthier ;
 - e) Libération fonds de garantie assurances biens 2015-2016 ;
 - f) Constat infraction – ministère de la Justice ;
 - g) Subvention asphalte ;
 - h) Travaux excédentaires – TECQ Galipeau/Victoria ;
 - i) Plan sécurité civile du MSP.
17. Affaires nouvelles.
18. Parole au public.
19. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-11-431

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-432

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 28 octobre 2019 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

11 novembre 2019

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues le 15 octobre 2019 et le 28 octobre 2019 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-433

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et d'autoriser le secrétaire-trésorier de la Ville à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2019-09-22 au 2019-10-26 totalisant 71 269.16 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2019-10-01 au 2019-10-31 totalisant 437 278.95 \$ (No : 46295 à No : 46348) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2019-10-31 totalisant 73 749.99 \$ (No : 3588 à No :3617) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2019-10-31 totalisant 156 022.54 \$ (No : 440 à No :442).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.

Début à 19 h 05; Fin à 19 h 08.

Aucune question

Rés. : 2019-11-434

Adoption d'une résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (N° 2019-04P) pour un projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria en vertu du règlement N° 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier d'occupation pour déroger au règlement de zonage N° 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone C-a-142, a été déposée le 15 août 2019 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible au 290-B rue Victoria;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble N° 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, spécifiquement pour le 290-B rue Victoria, consistant à y installer deux usages commerciaux alors qu'un seul y est actuellement autorisé par droits acquis, répond aux

11 novembre 2019

objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso N° 08-2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution en vertu du PPCMOI No 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 9 septembre 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation fut tenue le 28 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'un deuxième projet de résolution en vertu du PPCMOI N° 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 28 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'aucune demande valide de participation à un référendum ne fut présentée :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : Projet particulier d'occupation au 290-B rue Victoria soit et est par les présentes adoptée, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), N° 10-2011, une autorisation pour l'ajout d'un usage commercial de service (buanderie) à l'intérieur du local, présentement en situation de droits acquis pour un usage commercial de vente au détail, situé au 290-B rue Victoria, présenté par madame Isabelle Laberge comportant les éléments suivants :

- commerce de vente (droits acquis) : Boutique savonnerie artisanal et zéro déchet ;
- commerce de buanderie commercial à clientèle restreinte (ajout): Buanderie pour le linge des personnes âgées de centres d'hébergement.

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

- 1- Que le projet respecte l'attestation de conformité des plans et devis du service de prévention en incendie de la MRC ;
- 2- Que l'accès aux commerces soit aménagé de façon à ne pas nuire à d'éventuelles manœuvres du service des incendies ;

11 novembre 2019

3- Que l'exercice ne cause, en aucun temps, à l'extérieur des limites du terrain où est exercée cette utilisation du sol, aucune vibration, aucune émanation de gaz ou d'odeur, aucun éclat de lumière, aucune chaleur, poussière, fumée ou aucun bruit dont l'intensité est plus élevée que la moyenne normale aux limites du terrain;

4- Que toutes modifications aux usages nommément consentis par la présente résolution en vertu du Règlement n° 10-2011 fassent l'objet d'une nouvelle demande de PPCMOI.

QUE la présente résolution soit ajoutée comme « Annexe N » au règlement relatif aux PPCMOI No 10-2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-435

Adoption du deuxième projet de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (N° 2019-05P) pour un projet particulier d'occupation au 326 rue Desaulnac en vertu du règlement N° 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation d'un projet particulier d'occupation pour déroger au règlement de zonage N° 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone C-c 129, a été déposée le 15 octobre 2019 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible au 326 rue Desaulnac;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble N° 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, spécifiquement pour le 326 rue Desaulnac, consistant à y installer deux usages distincts (commerce de services et habitation) alors qu'un seul y est actuellement autorisé, répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso N° 08-2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 28 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution en vertu du PPCMOI No 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 28 octobre 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation fut tenue le 11 novembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

11 novembre 2019

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : Projet particulier d'occupation au 326 rue Desaulnac soit et est par les présentes adoptée, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), N° 10-2011, une autorisation pour le remplacement d'un (1) usage autorisé relié à l'administration publique (ancien hôtel de ville) par deux (2) usages distincts autorisés à la grille C-c 129 à l'intérieur du bâtiment situé au 326 rue Desaulnac, présenté par madame Mélanie Auger comportant les éléments suivants :

- COMMERCE DE SERVICE : Salon d'esthétique
- HABITATION (ajout) : Logement locatif

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

- 1- Que le projet respecte l'attestation de conformité des plans et devis du service de prévention en incendie de la MRC ;
- 2- Que l'accès au commerce et au logement soit aménagé de façon à ne pas nuire à d'éventuelles manœuvres du service des incendies ;
- 3- Que l'exercice ne cause, en aucun temps, à l'extérieur des limites du terrain où est exercée cette utilisation du sol, aucune vibration, aucune émanation de gaz ou d'odeur, aucun éclat de lumière, aucune chaleur, poussière, fumée ou aucun bruit dont l'intensité est plus élevée que la moyenne normale aux limites du terrain;
- 4- Que toutes modifications aux usages nommément consentis par la présente résolution en vertu du Règlement n° 10-2011 fassent l'objet d'une nouvelle demande de PPCMOI.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-436

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous, à savoir :

| | | | |
|------------|-------------|---|--------------------------|
| 2019-10-21 | 476122+ | Imprimerie Papineauville - Papeterie et photocopieur | 1 002.20 \$ taxes incl. |
| 2019-10-18 | 9019174835+ | Kemira Water - Produits chimiques | 11 181.36 \$ taxes incl. |
| 2019-08-28 | 8653 | MixMidia - T-shirts color run | 1 849.43 \$ taxes incl. |

11 novembre 2019

| | | | |
|------------|-----------|---|--------------------------|
| 2019-10-16 | 909749 | Pétroles Pétro-Canada - Essence-diesel-huile | 29 802.67 \$ taxes incl. |
| 2019-10-25 | 120849 | Pompaction - Réparation pompe U.F. | 3 033.04 \$ taxes incl. |
| 2019-09-24 | 27466+ | Transport Michel Deschamps - Location machinerie | 11 437.23 \$ taxes incl. |
| 2019-10-06 | 073296 | Waste Management - Frais dépotoir | 6 607.15 \$ taxes incl. |
| 2019-10-03 | 23681286+ | Wurth Canada - Pièces garage | 1 130.35 \$ taxes incl. |
| 2019-10-10 | 12015 | Électriciens Dubuc & Fils - Lumières de rue | 1 542.93 \$ taxes incl. |
| 2019-10-06 | 3052+ | Deveau Avocats - Frais juridiques | 10 298.87 \$ taxes incl. |
| 2019-09-24 | 5686+ | Groupe Handfield - Frais arpenteur | 1803.66 \$ taxes incl. |
| 2019-09-16 | 1818+ | ID Concept - Articles promotionnels | 1 853.64 \$ taxes incl. |
| 2019-09-30 | 59809 | Signoplus - Panneaux affichage | 1 214.14 \$ taxes incl. |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-437

CONSIDÉRANT l'entente de service de M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme les cotisations de l'employeur et du secrétaire-trésorier et directeur général aux différents régimes de retraite à partir du 1^{er} janvier 2020 :

| | <u>Employeur</u> | <u>Directeur général</u> |
|-------------------------|------------------|--------------------------|
| Prestations déterminées | 6.915 | 6.765 |
| Cotisations déterminées | 1 | 1 |
| REER | 7.085 | 7.235 |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-438

CONSIDÉRANT la convention collective avec les employés cols blancs et cols bleus :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

11 novembre 2019

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le maintien des cotisations de l'employeur et des employés-cols bleus et blancs aux différents régimes de retraite à partir du 1^{er} janvier 2020 :

| | <u>Employeur</u> | <u>Employés cols bleus et blancs</u> |
|-------------------------|------------------|--|
| Prestations déterminées | 6.915 | 6.765 |
| REER | 1.085 | 1.235 |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-439

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso se doit d'aviser « Aon Hewitt » avant le 15 novembre 2019 des taux de cotisation au RREMQ applicables au 1^{er} janvier 2020 :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme à "Aon Hewitt" les cotisations de l'employeur et des employés au RREMQ à partir du 1^{er} janvier 2020 :

| | <u>Employeur</u> | <u>Employés</u> | <u>Directeur général + Cadres</u> |
|-------------------------|------------------|-----------------|---------------------------------------|
| Prestations déterminées | 6.915 | 6.765 | 6.765 |
| Cotisations déterminées | 1 | - | 1 |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-440

CONSIDÉRANT les ententes de service avec les cadres :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le maintien des cotisations de l'employeur et des employés-cadres aux différents régimes de retraite à partir du 1^{er} janvier 2020 :

| | <u>Employeur</u> | <u>Cadres</u> |
|-------------------------|------------------|---------------|
| Prestations déterminées | 6.915 | 6.765 |
| Cotisations déterminées | 1 | 1 |
| REER | 1.085 | 1.235 |

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-441

CONSIDÉRANT la campagne de financement du Club Optimiste de Thurso qui aura lieu en novembre 2019 ;

11 novembre 2019

CONSIDÉRANT que les fonds serviront à aider les enfants dans le besoin ainsi qu'aux œuvres du Club Optimiste de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 100 \$ au Club Optimiste de Thurso à l'occasion de leur campagne de financement 2019.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-442

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse un montant de 100 \$ au Chevaliers de Colomb dans le cadre de leur guignolée annuelle pour aider les familles dans le besoin (2019).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-443

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture #295433 du 16 octobre 2019 au montant de 47 236.24 \$ de BFL Canada risques et assurance inc., pour les assurances générales de la municipalité pour la période du 1^{er} novembre 2019 et 1^{er} novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-444

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'inscription de messieurs Benoit Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, au assises annuelles de l'UMQ qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal du 20 au 22 mai 2020 et ce, au coût de 775 \$ plus taxes chacun.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-445

ATTENDU QUE le service d'urbanisme a reçu une demande de dérogation mineure en bonne et due forme, pour une remise ayant une marge avant de

11 novembre 2019

seulement 0,81 mètre au lieu du 7,5 mètres prescrit à notre règlement de zonage n° 12-2008 au 84 rue Gustave ;

ATTENDU QUE l'application de la disposition du règlement visée par la demande aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé ladite demande et a fait une recommandation favorable au Conseil, à savoir :

- Accorder ladite dérogation mineure présentée lors de la demande, soit une dérogation à 0,81 mètre pour la marge avant située au sud de la remise mentionnée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la demande de dérogation mineure présentée au service d'urbanisme pour la remise située au sud-ouest du 84 rue Gustave, soit une marge avant à 0,81 mètre pour la remise mentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-446

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 2019-EMUC-036 du 23 octobre 2019 de EM Urbaniste-Conseil Inc., au montant de 15 000 \$ plus taxes, pour la rédaction du plan d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-447

ATTENDU QUE dans le cadre du projet « piste Seigneurie » la Ville de Thurso mandate l'agent(e) de développement en sport et loisir de la Corporation des loisirs de Papineau, à chapeauter le projet de mise en commun des municipalités de la MRC Papineau la piste de ski de fond qui relie les pistes existantes du Château Montebello (23 km existants) à Kenauk nature (10 km de plus). La Ville de Thurso s'engage à investir un montant maximum de 1 000 \$ pour la saison 2019-2020 :

11 novembre 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso mandate l'agent(e) de développement en sport et loisir de la Corporation des loisirs de Papineau, à chapeauter le projet « piste Seigneurie » et s'engage à investir un montant maximum de 1 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-448

CONSIDÉRANT les engagements financiers envers le Club de patinage artistique de Thurso pour l'année 2019-2020 (résolution 2019-04-132) :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 3 500 \$ (55 patineuses de Thurso @ 75 \$/ch.) au Club de patinage artistique de Thurso suite à la présentation de pièces justificatives, conformément à son engagement financier 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-449

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise messieurs Benoit Lauzon, maire, et Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso une modification au bail de la bibliothèque avec M. Pascal Bibeau, soit une augmentation de 2 % à 1 140.92 \$ plus taxes à partir du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-450

CONSIDÉRANT l'organisation d'un déjeuner de Noël et spectacle pour les élèves de l'école primaire Maria-Goretti le 19 décembre prochain, par la Commission permanente de la Jeunesse de Thurso ;

CONSIDÉRANT la participation financière avec le Club Optimiste de Thurso pour le partage des coûts (50 %)

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

11 novembre 2019

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Hugo Blais, adjoint au directeur et responsable des loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le contrat de diffusion pour le spectacle.

QU'un budget de 1 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-451

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du 29 octobre 2019 de « Pépinière Chantal Martel », au montant de 2 947.82 \$ taxes incluses, pour la plantation de 12 arbres au parc Michel-Giroux.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-452

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso, conformément au devis, rejette l'ensemble des soumissions concernant l'appel d'offres sur invitation pour la location d'équipement et de machinerie 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-453

CONSIDÉRANT le rejet de l'ensemble des soumissions concernant l'appel d'offres pour la location d'équipement et de machinerie 2019-2020 ;

CONSIDÉRANT la préparation d'un nouvel appel d'offres nécessaire en vertu de la valeur réelle dudit appel d'offres ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger les tarifs adoptés en vertu de la résolution # 2018-10-444 jusqu'au 31 décembre 2019 en accord avec l'entrepreneur :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso prolonge du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2019 les tarifs ci-dessous de l'entrepreneur « Transport Michel Deschamps & Fils », à savoir :

- Chargeur sur chenille 81.85 \$ / heure

11 novembre 2019

- Chargeur sur roues 88.00 \$ / heure
- Niveleuse 101.25 \$ / heure
- Pelle hydraulique 85.00 \$ / heure
- Rétrocaveuse 85.00 \$ / heure
- Chargeur sur chenille 90.00 \$ / heure
- Rouleau compacteur 75.70 \$ / heure
- Camion 10 roues 77.50 \$ / heure

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-454

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les taux des granulaires ci-dessous de Transport Michel Deschamps & Fils pour la période du 1^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2020, à savoir :

- Pierre 0-¾ MTQ MG-20 17.80 \$ / tm
- Gravier concassé 56-0 16.00 \$ / tm
- Sable de remblayage 10.00 \$ / tm
- Sable tamisé 11.50 \$ / tm
- Poussière de pierre 16.00 \$ / tm
- Pierre de riz 25.55 \$ / tm
- Pierre nette 20 mm 20.30 \$ / tm
- Terre végétale 275.00 \$ / voyage 10 roues

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-455

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement # 2 du 23 octobre 2019 à Construction BGP, au montant de 569 654.38 \$, pour les travaux de remplacement d'aqueduc sur les rues Victoria et Galipeau, tel que recommandé par les Services Exp Inc.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-456

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la facture # 27597 du 24 octobre 2019 de Transport Michel Deschamps & Fils, au

11 novembre 2019

montant de 2 859.39 \$ plus taxes, pour l'achat de pierre 0-¾ pour la réserve au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-457

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso embauche M. Michel Boucher, trappeur, pour la capture d'animaux nuisibles (mouffettes, rats laveurs, marmottes, chats errants), à raison de 40 \$ par animal (2020).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-458

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'acceptation de la proposition # 145 du 15 octobre 2019 de MC Informatique, au montant de 1 706 \$ plus taxes pour l'installation de caméras au garage municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-459

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la demande de départ à la retraite de monsieur Jacques Legault à titre de directeur et ensuite de conseiller spécial à la direction du Service sécurité incendie, effective le 15 décembre 2019.

QUE le Conseil municipal le remercie par les présentes pour le travail accompli.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-460

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte de participer au parrainage d'un (1) enfant dans le cadre du projet « Noël à Cogeco » (option 1) de la station 104,7 FM, pour un montant de 888 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

11 novembre 2019

Rés. : 2019-11-461

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fourniture d'un transport et d'accompagnateurs pour la participation des enfants de l'OMH Outaouais de Thurso au « Noël à Cogeco ».

QU'un budget de 1 000 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-462

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-494 adoptée par le Conseil municipal de Papineauville concernant l'étude de regroupement de certains services municipaux ;

CONSIDÉRANT l'invitation de participer à une telle étude :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte de participer à une étude de regroupement qui analysera les possibilités suivantes, et ce, conditionnel à ce que des représentants de la Ville de Thurso soient présents lors de chaque étape du processus :

- Regroupement des municipalités de la route 148 en entier ou par secteur (proximité)
- Regroupement des services municipaux pour l'ensemble des municipalités ou par secteur (proximité)

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte également que la municipalité de Papineauville soit porteuse du dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-463

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte la proposition du CFP Relais de la Lièvre-Seigneurie (formation horticulture et jardinerie) pour l'aménagement paysager de la municipalité en 2020, à savoir :

- 90 paniers suspendus (6 500 \$)

11 novembre 2019

- bacs à fleur et plates-bandes (2 250 \$)
- Travaux ouverture (2 000 \$)
- Concours étudiants, binage, mise en pots et autres (1 750 \$)
- Travaux fermeture (1 000 \$)

QU'un budget de 13 500 \$ soit prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-464

CONSIDÉRANT le programme de subvention pour l'achat de couches lavables créé par la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT le formulaire d'inscription complété par monsieur Jonathan Gauthier et les pièces justificatives reçues :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 250 \$ à monsieur Jonathan Gauthier dans le cadre du programme de subvention pour l'achat de couches lavables suite à la réception des pièces justificatives requises.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-465

CONSIDÉRANT que la municipalité de Thurso est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG sous le numéro 242-52-205 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 100 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la municipalité de Thurso y a investi une quote-part de 6 204.00 \$ représentant 6.20 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

11 novembre 2019

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Thurso confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Thurso demande que le reliquat de 97 540.64 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Thurso s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que l'assureur AIG pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Thurso s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 1^{er} novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement

11 novembre 2019

Laurentides-Outaouais dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-466

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement du constat d'infraction du ministère de la Justice, au montant de 5 156 \$, pour avoir omis de transmettre les renseignements relatifs à une installation de tour de refroidissement à l'eau à la Régie du bâtiment du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-467

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été faits conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-468

CONSIDÉRANT les travaux de remplacement de l'aqueduc sur la rue Galipeau et Victoria dans le cadre du projet TECQ.

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'égout doit être abandonnée :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise les travaux ci-dessous nécessaires suivant la réalisation du projet nommé dans le préambule, à savoir ;

- Brancher l'égout pluvial du 73 et 75 rue Galipeau sur le nouveau branchement (ajouter au puisard).
- Joindre le pluvial du 77 rue Galipeau à l'égout sanitaire existant.

11 novembre 2019

- Installer nouvelle conduite d'un égout pluvial privé entre les 81 et 83 rue Galipeau.
- Installer nouveaux services d'aqueduc au 308 Victoria et au 97 Galipeau.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-11-469

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* :

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHAEL BENEDICT

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par monsieur Hugo Blais, adjoint au directeur, soit adopté;

QUE monsieur Hugo Blais, adjoint au directeur, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 19 h 25 ; Fin à 19 h 30.

|

11 novembre 2019

Rés. : 2019-11-470

MADAME HÉLÈNE LAPRADE PROPOSE,

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 32.

Adoptée à l'unanimité.

Benoît Lauzon, Maire

Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Maire